



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure **204, rue Datura (Lot 1 577 633)**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard du projet d'agrandissement résidentiel visant l'immeuble sis au 204, rue Datura, sur le lot 1 577 633, ayant pour objet d'autoriser que la marge arrière du bâtiment principal soit de 6,05 mètres, alors que la grille des usages et normes du Règlement de zonage pour la zone concernée (H-71) exige une marge arrière minimale de 9 mètres.

Le conseil statuera sur la demande lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 juin 2022 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville, au 110, boulevard Perrot.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à cette séance ou en transmettant, avant 17 h le jour même, ses questions ou commentaires par courriel à questioncm@ile-perrot.qc.ca ou par la poste à Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière, Ville de L'Île-Perrot, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1.

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 mai 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière